

Dossier suivi par : Marie BRANDEBOURGER
Unité : Conseil territorial

Compte rendu du COPIL n°1 du 18 septembre 2019
Evaluation GPEC et déploiement d'un projet de mutualisation

Membres présents :

M. Gilles SOULIER, Président,
M. Jean-Charles DE BELLY, DGS CC Mad & Moselle
Mme Ophélie FACEN, Responsable Ressources Humaines, Vie Institutionnelle,
Accueil/Secrétariat CC Mad & Moselle,
Mme Sandrine MANSION, Responsable petite enfance, enfance, jeunesse,
Mme Marie BRANDEBOURGER, conseillère en organisation IN-PACT GL.

Membre absent excusé :

M. Jacques PERANTONI, Maire d'Euvezin et Président de l'amicale des Maires.

Référence : Document de présentation annexé et modifié au regard des éléments ci-dessous.

1. Déroulement et objectifs de l'intervention

Le calendrier de la démarche devra tenir compte de la disponibilité des élus en période pré-électorale. Leur disponibilité sera réduite à partir du mois de janvier 2019 et jusqu'à l'installation des nouveaux élus communautaires.

Les membres du COPIL sont en grande majorité identiques à ceux présents en groupe de travail. La prise de décision est par principe consensuelle. Ainsi, les membres présents souhaitent ajuster l'intervention comme suit :

- Ajout de 3 membres au groupe de travail :
 - M. Gilles SOULIER, Président
 - Mme Anne OMHOVER, Vice-Présidente en charge de la mutualisation des services et des ressources humaines,
 - M. Vincent CLAUDEL, agent en charge de la mise en place du schéma de mutualisation.
- Suppression du COPIL n°2 : le groupe de travail sera en mesure de choisir l'action de mutualisation à déployer de manière prioritaire. Le COPIL sera réuni uniquement en cas de désaccord si un arbitrage est nécessaire.
- En phase de déploiement de l'axe de mutualisation, le COPIL sera invité à se réunir lorsque le chef de projet le jugera utile.
- En fonction du temps d'intervention prévu et non réalisé, l'intervenant d'IN-PACT GL pourrait être mobilisé afin de sensibiliser les nouveaux élus sur les enjeux de la mutualisation en lien avec l'avancement de l'accompagnement en cours.

Suite à ces échanges, il est proposé d'inclure au groupe de travail une secrétaire de mairie et un membre du service attractivité éducative qui pourraient apporter au groupe leurs expériences et leur regard opérationnel vis-à-vis des actions de mutualisation déjà mises en place.

2. Définition des pistes de mutualisation à mettre en œuvre sur les prochaines années

Le COPIL a identifié les pistes de mutualisation à soumettre au groupe de travail. Les actions identifiées en gras ci-dessous sont celles à retenir dans le cadre du travail collectif.

Service commun secrétaires de mairie :

- Mettre en place un secrétariat de mairie unique (téléphonique et numérique) : information de 1^{er} niveau à l'ensemble des administrés tous les jours.
- Optimiser la mise en place d'un serveur commun permettant le partage de documents
- Déployer un site internet unique incluant l'information de chaque municipalité
- **Spécialiser partiellement les secrétaires de mairie du service commun**

Services techniques :

- Mettre en place l'application travaux en cours de développement
- Clarifier la mission des référents de binômes au sein des équipes techniques
- **Améliorer la programmation des travaux**
- **Définir les modalités de gestion des urgences et imprévus**
- **Choisir une organisation géographique pertinente permettant une efficacité des interventions**
- **Spécialiser partiellement les agents techniques**
- **Mettre en commun les moyens matériels et les consommables**

Attractivité éducative :

- Réduire la précarité des contrats afin de favoriser l'attractivité des postes proposés
- **Améliorer la gestion en multi-site afin de tenir compte des contraintes géographiques du territoire**
- **Spécialiser partiellement les animateurs**
- **Développer des actions d'animation seniors en partenariat avec les maisons de retraites du territoire**

Développement durable :

- **Mettre en place un ambassadeur du développement durable en partenariat avec les syndicats d'eau et d'assainissement**
- **Identifier les rôles et les liens entre le service technique commun, les brigades vertes et l'ambassadeur du développement durable**

Communication :

- Mettre en place un service de communication mutualisé

3. Suite à donner

Il est convenu de :

- Valider la liste des participants aux groupes de travaux,
- Définir le calendrier des interventions du mois d'octobre 2019 au mois de janvier 2020,
- Valider la création d'un accès commun aux participants à la plateforme d'échange de fichiers pour favoriser les contributions de chacun.